

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS :Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) : Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Déclaration de Maladie

N° W19-531473

45325

Maladie Dentaire Optique Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 00512 Société : R.A.M

Actif Pensionné(e) Autre : Rehante

Nom & Prénom : EL MOCIMI Monay Abdellah

Date de naissance : 01-01-45

Adresse : Hay el Hana Rue 32 N° 32 Casablanca

Tél. 06 19 44 96 32 Total des frais engagés : 516,30 Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 22/10/2019

Nom et prénom du malade : EL MOCIMI Monay Abdellah

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Tn - Abd

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 51.10.20

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca Le : 26/10/2019

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22/10/2022	Ude		200.00	IN: 03/10/2022 Médecin Expert Assermentation Prés des Tribunaux Echographie Télemedecine 0522903101-fax:0522902517 Dr. Hassan

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fourisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE ANTA Dr. Nac 141 Bis B Hay El Hara Tel: 0522 36 87 02	22/10/2022	316.30

ANALYSES - RADIGRAPHIES

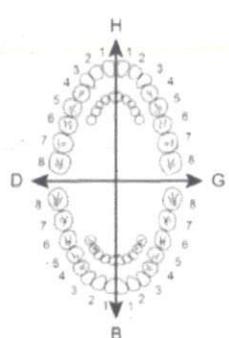
Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

AUXILIAIRES MEDICAUX

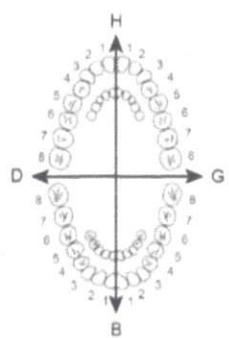
Cachet et signature du Particulier	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

VOLET ADHERENT

* Il est entendu que le règlement est conditionné par la fourniture de tous les justificatifs exigés par la Mutuelle.



O.D.F PROTHESES DENTAIRES



DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE

25533412	21433552
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

Fonctionnel. Thérapeutique, nécessaire à la profession

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DEBUT D'EXECUTION

FIN D'EXECUTION

COEFFICIENT DES TRAVAUX

MONTANTS DES SOINS

DATE DU DEVIS

DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. JAWAD HOUSSAINI ARAQI

MEDECIN EXPERT ASSERMENTE
PRES DES TRIBUNAUX

ECHOGRAPHIE

DIPLOME DE LA FACULTE DE MEDECINE
DE STRASBOURG (FRANCE)

MEMBRE DE L'ASSOCIATION MAROCAINE
DE FERTILITE ET DE CONTRACEPTION



الدكتور جواهير حسيني عراقي

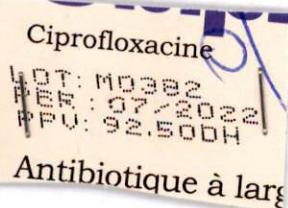
طبيب خبير محلق لدى المحاكم

الفحص بالصدى

حاائز على دبلوم الفحص بالصدى
من كلية الطب بستراسبورغ

عضو الجمعية المغربية للبحث
في الخصوبة ووسائل منع الحمل

المستعجلات
Urgences
06 61 14 44 02



LOT: 17320003
PER: 07/2023
PPU: 87,80 DH

LOT: 14519010
PER: 09/2024
PPU: 99,70 DH

ABIX

Casablanca 10

22/10/2023
El Mouridi
92,50
1/4 Bi Prog (S)
87,80
2/ I En Mol (S)
99,70
3/ Labix Trans (S)
0,00



14.50
4) Andol SV

PHARMACIE CINEMA ANFA
Dr. Nacir JAWAD
141, Bld Hassan II
Hay El Hara - Casablanca
Tél : 05 22 36 67 62

316130



XANTHOLP SV

Dr. A.H.JAWAD
Médecin Expert
Assermenté
près des Tribunaux
Echographie
Tél: 05 22 90 31 01 - Fax: 05 22 90 29 17
122 Bd Afghanistan Hay Hassani 20200 Casablanca

PHARMACIE CINEMA ANFA
Dr. Nacir JAWAD
141, Bld Hassan II
Hay El Hara - Casablanca
Tél : 05 22 36 67 62